

Évolution du revenu net d'exploitation
Pour l'exercice clos le 30 septembre 2027
(000 \$)

Description	Cause tarifaire 2025-2026 <small>(1)</small>	Cause tarifaire 2026-2027 <small>(2)</small>	Écart <small>(3)</small>	Référence <small>(4)</small>
1 Petit et moyen débits	2 912	3 002	89	
2 Grandes entreprises	3 075	3 085	11	
3 Réception	65	59	(5)	
4 Volumes normalisés (10⁶m³ @ 37,89 MJ/m³)	6 052	6 147	95	
5 Normalisation	-	-	-	
6 Volumes livrés (10⁶m³ @ 37,89 MJ/m³)	<u>6 052</u>	<u>6 147</u>	<u>95</u>	A Énergir-N, Doc. 4
7 REVENUS				
8 Revenus de ventes de gaz	1 977 986	1 966 945	(11 040)	Énergir-N, Doc. 4 et 5
9 Fourniture	(602 755)	(547 636)	55 120	Énergir-N, Doc. 5, col. 3, l. 8
10 SPEDE	(267 556)	(296 118)	(28 562)	Énergir-N, Doc. 5, col. 3, l. 10
	<u>1 107 674</u>	<u>1 123 192</u>	<u>15 517</u>	B
12 Hausse (baisse) tarifaire		209 277	209 277	Énergir-N, Doc. 2, col. 6, l. 3
13 Revenus de transport, équilibrage, distribution et socialisation du GSR	1 107 674	1 332 468	224 794	
14 CASEP				
15 Revenus après CASEP	1 107 674	1 332 468	224 794	
16 COÛTS DE TRANSPORT, ÉQUILIBRAGE, DISTRIBUTION ET SOCIALISATION DU GSR	<u>278 625</u>	<u>500 776</u>	<u>222 150</u>	C Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 1 + l. 13
17	829 049	831 693	2 644	
18 AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION				
19 Contribution GES	7 530	6 041	(1 489)	D Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 14
20 Autres revenus d'exploitation	4 195	4 298	103	E Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 2
21 Total des autres revenus d'exploitation	<u>11 725</u>	<u>10 339</u>	<u>(1 385)</u>	
22 MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	840 774	842 032	1 258	
23 DÉPENSES				
24 Dépenses d'exploitation	261 929	269 276	7 347	E Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 3
25 Autres composantes du coût des ASF	(11 038)	(10 028)	1 009	F Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 4
26 Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	6 855	6 919	64	Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 5
27 Amortissement des immobilisations	160 522	164 082	3 560	E Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 6
28 Amortissements des programmes commerciaux et des actifs intangibles	48 718	49 916	1 198	E Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 7
29 Amortissement des comptes d'écart et de report	107 565	80 669	(26 895)	G Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 8
30 Impôts fonciers et autres	50 977	52 231	1 254	E Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 9
31 Impôts sur le revenu	37 699	36 456	(1 243)	H Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 10
32 Total des dépenses	<u>663 227</u>	<u>649 522</u>	<u>(13 705)</u>	
33 REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>177 547</u>	<u>192 510</u>	<u>14 963</u>	
34 BASE DE TARIFICATION	<u>2 929 826</u>	<u>3 176 740</u>	<u>246 913</u>	I Énergir-L, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 38

**Comparaison entre la Cause tarifaire 2026-2027
et la Cause tarifaire 2025-2026**

	Écart	Explication
A)	95	<p>La hausse anticipée des livraisons de 95 10⁶m³ à la CT 2026-2027 est expliquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la hausse de 89 10⁶m³ des livraisons dans le marché des petit et moyen débits est majoritairement attribuable au point de départ plus élevé de la Cause tarifaire 2026-2027 provenant des livraisons réelles de l'année financière 2024-2025; la hausse de 11 10⁶m³ des livraisons dans le marché des grandes entreprises, découlant principalement du retour à la normale des activités de certains clients compensée par une situation économique moins favorable; <p>partiellement compensé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la baisse anticipée des volumes au service de réception de 5 10⁶m³, résultant de la baisse des injections de certains clients/fournisseurs.
B)	15 517	<p>La hausse anticipée de l'ensemble des revenus de transport, d'équilibrage, de distribution et de socialisation du GSR à la Cause tarifaire 2026-2027 est essentiellement expliquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la hausse des revenus d'équilibrage (+11,5 M\$) résultant de l'évolution des paramètres A et P dans le marché des petit et moyen débits, qui se traduit par une hausse des taux d'équilibrage personnalisés; la hausse des revenus de distribution (+2,7 M\$) découlant de la hausse des volumes dans tous les marchés, plus particulièrement aux petit et moyen débits; la hausse des revenus de transport (+2,1 M\$) principalement expliquée par la hausse des volumes distribués.
C)	222 150	<p>La hausse des frais de transport, d'équilibrage, de socialisation et de distribution s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> la hausse de 184,5 M\$ des coûts de socialisation, provenant des unités invendues de GSR par rapport à la cible du <i>Règlement concernant le gaz de source renouvelable</i>. Comme déposé dans sa proposition de modification à la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (R-4320-2025), Énergir intègre dans le coût de service de la Cause tarifaire 2026-2027 les frais de socialisation prévisionnels de 2026-2027; la hausse de 37,5 M\$ des coûts d'équilibrage, découlant du déficit d'approvisionnement sur le réseau de TPLC et du recours par Énergir au marché secondaire afin de satisfaire les besoins de pointe pour l'hiver 2026-2027 (Énergir-H, Document 3, pp. 22 et 23); la variation nette des coûts de transport, représentant une hausse de 0,2 M\$, s'explique principalement par la baisse annuelle des capacités de transport, menant à une hausse du taux de fonctionnalisation au transport (+14,9 M\$) ainsi que par la diminution du crédit découlant du différentiel de lieu applicable sur les achats de gaz naturel à Empress (+3,3 M\$). Cette hausse est toutefois compensée par l'échéance d'un contrat annuel de transport (-15,9 M\$) ainsi que la baisse des tarifs de TCPL (-3 M\$).
D)	(1 489)	<p>La baisse de la contribution GES est principalement expliquée par une diminution des volumes convertis à la biénergie au marché résidentiel, partiellement compensée par une hausse de conversion dans le marché commercial et institutionnel. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la pièce Énergir-N, Document 10.</p>

E)	13 256	La hausse de 13,3 M\$ découlant principalement de l'application de la FVC. Un taux d'indexation de 2,46 % a été appliqué à la valeur des éléments du coût de service de la Cause tarifaire 2025-2026 relatifs aux autres revenus d'exploitation, aux impôts fonciers et autres ainsi qu'aux amortissements des immobilisations, des programmes commerciaux et des actifs intangibles. Les dépenses d'exploitation, quant à elles, ont été établies à l'aide de la formule paramétrique des OPEX.																																																		
F)	1 009	Les autres composantes des ASF sont déterminées à partir d'une évaluation actuarielle. La hausse s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt. Veuillez s.v.p. vous référer à la page 2 de la pièce Énergir-L, Document 2.																																																		
G)	(26 895)	<p>Le tableau suivant présente les principaux éléments d'écarts de la dépense d'amortissement des CER :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Description:</th> <th>CT 2025-2026</th> <th>CT 2026-2027</th> <th>Écart</th> <th>Explication</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CER lié au frais de socialisation du GSR</td> <td>52,5</td> <td>85,4</td> <td>33,0</td> <td>L'augmentation de l'amortissement s'explique essentiellement par l'intégration, dans la base de tarification, des soldes cumulés non recouverts des années 2024-2025 et 2025-2026. Ces soldes seront amortis sur une période de trois ans, conformément à la proposition de modification d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (R-4320-2025). À titre de comparaison, lors de la Cause tarifaire 2025-2026, les frais de socialisation associés à l'année 2023-2024 avaient été amortis sur un an.</td> </tr> <tr> <td>CER liés aux avantages sociaux futurs</td> <td>(12,4)</td> <td>(7,6)</td> <td>4,8</td> <td>Fin de l'amortissements de l'écart budgétaire de 2022 (7,3M \$), partiellement compensé par l'amortissement de l'écart budgétaire de 2025 (2,5M \$) à remettre en 2027</td> </tr> <tr> <td>CER liés au PGEÉ (subventions et nivellement)</td> <td>24,9</td> <td>27,0</td> <td>2,1</td> <td>PGEÉ subventions 3,4M \$ et PGEÉ nivellement -1,3M \$</td> </tr> <tr> <td>CER lié au site d'injection de GSR à Sainte-Sophie</td> <td>2,1</td> <td>0,0</td> <td>(2,1)</td> <td>CER amorti à 100% durant l'exercice 2025-2026</td> </tr> <tr> <td>CER lié à la Redevance à la Régie de l'Énergie</td> <td>0,6</td> <td>(4,3)</td> <td>(4,9)</td> <td>CER de l'exercice 2023-2024 à récupérer durant l'exercice 2025-2026 de 0,6M\$ et CER de l'exercice 2024-2025 à remettre durant l'exercice 2026-2027 de 4,3M\$</td> </tr> <tr> <td>CER liés aux trop-perçus et manques à gagner</td> <td>13,2</td> <td>(7,8)</td> <td>(21,0)</td> <td>Diminution de l'amortissement relié aux TP/MAG de distribution (22M \$) et de transport (5,4M \$), partiellement compensé par l'augmentation de l'amortissement des TP/MAG d'équilibrage (6,3M \$)</td> </tr> <tr> <td>CER liés à la stabilisation tarifaire - température</td> <td>31,4</td> <td>(8,4)</td> <td>(39,8)</td> <td>CER à récupérer en 2025-2026 (découlant de températures plus chaude que la normale en 2024) et CER à remettre en 2026-2027 (découlant de températures plus froides que la normale en 2025 et 2026)</td> </tr> <tr> <td>Autres CER</td> <td>(4,8)</td> <td>(77,5)</td> <td>(72,8)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>107,6</td> <td>6,9</td> <td>(100,6)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Description:	CT 2025-2026	CT 2026-2027	Écart	Explication	CER lié au frais de socialisation du GSR	52,5	85,4	33,0	L'augmentation de l'amortissement s'explique essentiellement par l'intégration, dans la base de tarification, des soldes cumulés non recouverts des années 2024-2025 et 2025-2026. Ces soldes seront amortis sur une période de trois ans, conformément à la proposition de modification d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (R-4320-2025). À titre de comparaison, lors de la Cause tarifaire 2025-2026, les frais de socialisation associés à l'année 2023-2024 avaient été amortis sur un an.	CER liés aux avantages sociaux futurs	(12,4)	(7,6)	4,8	Fin de l'amortissements de l'écart budgétaire de 2022 (7,3M \$), partiellement compensé par l'amortissement de l'écart budgétaire de 2025 (2,5M \$) à remettre en 2027	CER liés au PGEÉ (subventions et nivellement)	24,9	27,0	2,1	PGEÉ subventions 3,4M \$ et PGEÉ nivellement -1,3M \$	CER lié au site d'injection de GSR à Sainte-Sophie	2,1	0,0	(2,1)	CER amorti à 100% durant l'exercice 2025-2026	CER lié à la Redevance à la Régie de l'Énergie	0,6	(4,3)	(4,9)	CER de l'exercice 2023-2024 à récupérer durant l'exercice 2025-2026 de 0,6M\$ et CER de l'exercice 2024-2025 à remettre durant l'exercice 2026-2027 de 4,3M\$	CER liés aux trop-perçus et manques à gagner	13,2	(7,8)	(21,0)	Diminution de l'amortissement relié aux TP/MAG de distribution (22M \$) et de transport (5,4M \$), partiellement compensé par l'augmentation de l'amortissement des TP/MAG d'équilibrage (6,3M \$)	CER liés à la stabilisation tarifaire - température	31,4	(8,4)	(39,8)	CER à récupérer en 2025-2026 (découlant de températures plus chaude que la normale en 2024) et CER à remettre en 2026-2027 (découlant de températures plus froides que la normale en 2025 et 2026)	Autres CER	(4,8)	(77,5)	(72,8)		TOTAL	107,6	6,9	(100,6)	
Description:	CT 2025-2026	CT 2026-2027	Écart	Explication																																																
CER lié au frais de socialisation du GSR	52,5	85,4	33,0	L'augmentation de l'amortissement s'explique essentiellement par l'intégration, dans la base de tarification, des soldes cumulés non recouverts des années 2024-2025 et 2025-2026. Ces soldes seront amortis sur une période de trois ans, conformément à la proposition de modification d'établissement du tarif pour les frais de socialisation (R-4320-2025). À titre de comparaison, lors de la Cause tarifaire 2025-2026, les frais de socialisation associés à l'année 2023-2024 avaient été amortis sur un an.																																																
CER liés aux avantages sociaux futurs	(12,4)	(7,6)	4,8	Fin de l'amortissements de l'écart budgétaire de 2022 (7,3M \$), partiellement compensé par l'amortissement de l'écart budgétaire de 2025 (2,5M \$) à remettre en 2027																																																
CER liés au PGEÉ (subventions et nivellement)	24,9	27,0	2,1	PGEÉ subventions 3,4M \$ et PGEÉ nivellement -1,3M \$																																																
CER lié au site d'injection de GSR à Sainte-Sophie	2,1	0,0	(2,1)	CER amorti à 100% durant l'exercice 2025-2026																																																
CER lié à la Redevance à la Régie de l'Énergie	0,6	(4,3)	(4,9)	CER de l'exercice 2023-2024 à récupérer durant l'exercice 2025-2026 de 0,6M\$ et CER de l'exercice 2024-2025 à remettre durant l'exercice 2026-2027 de 4,3M\$																																																
CER liés aux trop-perçus et manques à gagner	13,2	(7,8)	(21,0)	Diminution de l'amortissement relié aux TP/MAG de distribution (22M \$) et de transport (5,4M \$), partiellement compensé par l'augmentation de l'amortissement des TP/MAG d'équilibrage (6,3M \$)																																																
CER liés à la stabilisation tarifaire - température	31,4	(8,4)	(39,8)	CER à récupérer en 2025-2026 (découlant de températures plus chaude que la normale en 2024) et CER à remettre en 2026-2027 (découlant de températures plus froides que la normale en 2025 et 2026)																																																
Autres CER	(4,8)	(77,5)	(72,8)																																																	
TOTAL	107,6	6,9	(100,6)																																																	
H)	(1 243)	La diminution de 1,2 M\$ de la dépense d'impôt sur le revenu découle d'une baisse de 4,7 M\$ de l'impôt non relié au rendement, partiellement compensée par une hausse de 3,5 M\$ de l'impôt relié au rendement, principalement aux services de distribution et de socialisation, en raison de la croissance de leur base de tarification respective.																																																		
I)	246 913	Veuillez s.v.p. vous référer à la pièce Énergir-L, Document 3 pour les explications d'écarts entre la Cause tarifaire 2026-2027 et la Cause tarifaire 2025-2026.																																																		